



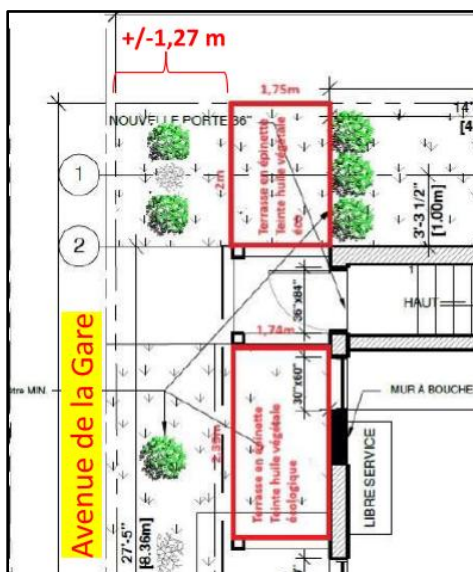
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 16 juin 2025, à 19 h 30, le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Adresse : 36, avenue de la Gare

L'objet est de régulariser :

- l'implantation d'une terrasse commerciale existante ayant une marge latérale gauche de 0 mètre alors que le *Règlement de zonage* prescrit qu'une terrasse doit être située à une distance minimale d'un (1) mètre d'une ligne latérale;



Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

PERSONNES INTÉRESSÉES

Tous les renseignements, notamment les renseignements permettant de déterminer quels sont les personnes ou organismes intéressés pouvant transmettre des observations, peuvent être obtenus au Service du greffe, au 450-227-0000.

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 26 mai 2025.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA